

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE FRENEUSE

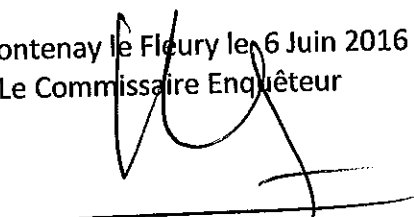
**ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LE PROJET DE
REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE FRENEUSE**

Et

**SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DE
LA SEPULTURE NEOLITHIQUE
SITUEE SUR LA COMMUNE DE BONNIERES**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Fait à Fontenay le Fleury le 6 Juin 2016
Le Commissaire Enquêteur


Roselyne LECOMTE

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le présent procès verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête publique est établi en application de l'alinéa 2 de l'article R 123.18 du code de l'environnement qui stipule qu'après clôture de l'enquête « le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Nous soussigné Roselyne LECOMTE commissaire enquêteur désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Versailles N° E 16 000026/78 du 15 Mars 2016 et par arrêté Municipal de Monsieur le Maire de FRENEUSE N° 2016/062 du 31 mars 2016.

pour conduire l'enquête publique conjointe sur le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRENEUSE et sur la modification du périmètre de protection de la sépulture néolithique située sur la commune de BONNIERES SUR SEINE **ouverte du lundi 25 AVRIL Samedi 28 MAI 2016 inclus.**

A établi le présent procès verbal récapitulant les observations écrites et orales qui ont été présentées pendant l'enquête publique dont le siège était fixé à la mairie de FRENEUSE

4 (quatre) permanences se sont tenues dans les locaux de la mairie :

- Lundi 25 avril 2016 de 9 h à 12 h
- Mercredi 11 mai 2016 de 14 h à 17 h
- Samedi 14 mai 2016 de 9 h à 12 h
- Samedi 28 mai 2016 de 9 h à 12 h

A l'issue de l'enquête qui s'est terminée le samedi 28 mai à 13 h le registre d'enquête a été clos et signé par mes soins.

Concernant l'enquête relative à la modification du périmètre de protection de la sépulture néolithique

Cette enquête avait pour l'objet de supprimer le périmètre de protection qui impactait la commune de Freneuse.

Aucune observation n'a été portée au registre d'enquête ouvert pour cette enquête .

A signaler toutefois que l'observation écrite en page 3 , 4 et 5, du registre ouvert pour ladite enquête par M. DUMONT Maire de Bennecourt concerne l'enquête sur la Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Freneuse. Cette observation a donc été introduite dans l'enquête portant sur le PLU.

Concernant l'enquête relative à la Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Freneuse

Avis des personnes publiques Associées

<p>1. M. VAUGELADE Président de l'Association UPBMH Mail du 22 décembre 2015</p>	<p><i>Remarques :</i> <i>Compléter le texte portant sur la servitude du chemin de halage</i> <i>Le Cheminement doux prévu par le conseil départemental serait le long de la seine entre Freneuse et Moisson et non le long de la RD 37</i> <i>Le site du Prieuré du Val Guyon n'aurait pas été reporté sur l'Inventaire des sites classés</i></p>
<p>2. Mairie de BENNECOURT Avis du 30 décembre 2015</p>	<p><i>Avis sans observations particulières</i></p>
<p>3. Agence Régionale de la Santé (ARS) Avis du 12 janvier 2016</p>	<p><i>Avis favorable</i></p>
<p>4. Voie navigables de France (VNF) Avis du 13 janvier 2016</p>	<p><i>Avis favorable assorti de recommandations concernant la servitude de chemin de halage</i></p>

<p>5. Communauté de communes Les Portes de l'Île de France Courrier du 19 janvier 2016</p>	<p><i>Avis favorable</i></p>
<p>6. Monsieur le Préfet des Yvelines Service de l'Economie agricole Courrier du 10 février 2016 Avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Yvelines)</p>	<p><i>Avis favorable assorti d'observations</i></p>

<p>7. Agence des espaces verts d'Île de France Courrier du 22 Février 2016</p>	<p><i>Avis favorable assorti de réserves</i></p>
<p>8. Mairie de Moisson Délibération municipale du 21 janvier 2016</p>	<p><i>Avis favorable</i></p>
<p>9. Monsieur le Préfet des Yvelines /DDT Direction Départementale des territoires Courrier du 17 mars 2016</p>	<p><i>Avis favorable sous réserve de remarques à prendre en compte avant l'approbation du PLU</i></p>
<p>10. Conseil Départemental des Yvelines Avis du 6 avril 2016</p>	<p><i>Avis assorti de recommandations</i></p>
<p>11. Monsieur le Préfet des Yvelines /DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île de France Courrier du 11 avril 2016</p>	<p><i>Avis assorti de recommandations</i></p>

OBSERVATIONS ORALES reçues du public pendant mes permanences :

Cette enquête a mobilisé un large public venu, notamment, de la commune de Bennecourt située sur la rive droite de la Seine face à la commune de Freneuse.

J'ai reçu 11 personnes pendant mes permanences

<p>Lundi 25 avril 2016</p>	<p><i>J'ai reçu 3 personnes :</i> <i>Un Monsieur est venu se renseigner sur les dispositions du PLU concernant sa propriété</i></p> <p><i>Un couple de propriétaire au 26 rue Pierre Curie venue se renseigner sur les dispositions d'urbanisme applicables à leur propriété</i></p> <p><i>Une dame propriétaire des parcelles 616 – 617 – 620 et 621 dans le centre ville : souhaitant savoir si le nouveau PLU lui permettrait d'édifier un garage sur sa propriété</i></p>
-----------------------------------	--

<p>Mercredi 11 mai 2016</p>	<p><i>Aucune personne ne s'est présentée</i></p>
<p>Samedi 14 mai 2016</p>	<p><i>J'ai reçu 3 personnes :</i> <i>M. VAUGELADE Président de l'Association UPBMH qui demande :</i> <i>- que le PLU précise les contraintes relatives à la servitude du chemin de halage repérée EL3 au document d'Urbanisme</i> <i>-que le Prieuré du Val Guyon soit mentionné à l'inventaire des sites classés</i></p> <p><i>M. PEREZ Chemin des Cochonettes</i> <i>Venu se renseigner sur les dispositions d'urbanisme applicables à sa propriété</i></p> <p><i>M. HUE et Mme KOENIG habitants la commune de BENNECOURT venus contester l'activité de l'entreprise MRDPS : une activité bruyante et dénaturant le paysage des bords de Seine</i></p>

<p>Samedi 28 mai 2016</p>	<p><i>J'ai reçu 5 personnes à ma permanence qui s'est terminée à 13 h</i> <i>-une personne ayant un projet de box de stockage dans la ZAC DES PORTES DE L'ILE DE FRANCE</i> <i>- une personne représentant l'Association Yvelines Environnement qui a déposé un mémoire annexé au Registre d'enquête</i> <i>- M. LENA habitant FRENEUSE qui a inscrit une requête au Registre d'enquête relative à l'aménagement de pistes cyclables et s'inquiétant du classement de l'Usine MRDPS en zone UI</i></p>
----------------------------------	---

	<p>-M. Patrick ODE habitant de Bennecourt - M. Gilles RAVINET habitant de Bennecourt</p> <p>Ces 2 personnes contestent le développement de l'activité de l'entreprise MRDPS qui serait source de bruit et qui dénaturerait le paysage des bords de Seine.</p>
--	---

OBSERVATIONS ECRITES PORTEES OU ANNEXEES AUX REGISTRES D'ENQUETE

5 observations ont été consignées au Registre d'enquête aux pages 3 – 4 – 12 – 13 et 14
4 courriers reçus en cours d'enquête ont été annexés au Registre d'enquête et numérotés de 1 à 4.

REGISTRE	Observations
Page 3 observations de M. GROULT	Souhaite que les parcelles C 785 et C 787 sises au lieu dit Gaillard deviennent constructibles
Page 4 observation de M. DUMONT Maire de BENNECOURT	Monsieur Dumont ayant inscrit ses observations sur le registre destiné à l'enquête portant sur la modification du périmètre de Protection d'une sépulture néolithique, son observation a été réintégrée au registre concernant le PLU. Il s'oppose au classement en zone UI du site où se situe l'entreprise MRDPS qui prévoit une extension de son activité en vue du démantèlement de péniches.
Page 6 : Requête du Cabinet HUGLO LEPAGE pour le compte de M. et Mme FASQUELLE habitant de Bonnecourt	Les requérants s'opposent au classement en zone UI de l'entreprise MRDPS et à l'extension de son activité pour le démantèlement de péniches
Page 8 : observation de M. VAUGELADE Président de l'Association UPBM	Souhaite avoir des précisions sur les devoirs et responsabilités du Maire concernant l'utilisation de la servitude de chemin de halage
Page 10 : courrier du 18 mai 2016 de Mme KOENIG et de M. HUE habitants la commune de Bennecourt	Les requérants s'opposent au classement en zone UI de l'entreprise MRDPS et à la nouvelle activité de démantèlement de péniches
Page 11 : courrier du 27 mai 2016 de l'Association Yvelines Environnement	Avis défavorable « à l'évolution de l'occupation des sols de la commune les atteintes à la richesse environnementales étant déjà visibles » Regrette de n'avoir pas été associé à la Révision du PLU

Page 12 : observation de M. LENA	Inquiet du classement en zone UI de la zone NDg permettant l'extension de l'activité en vue de démantèlement de péniches La voie cycliste aménagée dans le centre ville serait dangereuse
Page 13 : observation de M. ODE habitant la commune de Bennecourt	S'oppose au classement en zone UI du site MRDPS sur lequel est prévue une extension d'activité pour le démantèlement de péniches.
Page 14 observation de M. Gilles RAVINET habitant la commune de Bennecourt	S'oppose au classement en zone UI du site MRDPS sur lequel est prévue une extension d'activité pour le démantèlement de péniches.

Questions à Monsieur le Maire de FRENEUSE

Concernant les avis des personnes publiques associées

Le commissaire enquêteur demande à Monsieur le Maire de bien vouloir préciser s'il entend prendre en compte les différentes observations consignées dans le registre d'enquête ainsi que les et les réserves et observations émises par les personnes publiques associées :

Observations des PPA :

1. M. VAUGELADE représentant l'Association UPBMH

Demande que :

- le texte portant sur la servitude du chemin de halage soit complété pour préciser les modalités de la servitude
- soit modifié le Cheminement doux prévu par le conseil départemental qui serait le long de la seine entre Freneuse et Moisson et non le long de la RD 37
- que le site du Prieuré du Val Guyon soit reporté sur l'Inventaire des sites classés

4. VNF (Voies navigables de France) demande que les dispositions se rapportant à la servitude de chemin de halage et à la servitude de marchepied soit incluse dans le règlement

6 CDPENAF : la commission demande :

- De revoir la rédaction de l'article A2
- De préciser dans le règlement les dispositions d'urbanisme concernant l'extension des constructions d'habitations existantes dans la zone agricole conformément à l'article L 151.2 du code de l'urbanisme

7. Agence des Espaces verts demande:

- de revoir la rédaction de l'article 7.a
- de Clarifier les dispositions de la zone N et des zones indexées Nh et NI
- de retirer le paragraphe sur les constructions et installations ferroviaires dans les zones N et A

9. **Monsieur le Préfet des Yvelines** (Avis de la Direction Départementale des Territoires) dans son avis du 17 Mars 2016 portant notamment sur :

Rapport de Présentation partie 2 :

- Intégration des missions de Voie navigables de France ainsi que la réglementation en matière d'usage et d'occupation du DPF (Domaine Public Fluvial) et d'existence de servitudes de Halage et de marchepied grevant les propriétés riveraines de la Seine
- modification de la page 42 du rapport concernant la zone 2 AU qui n'est pas concernée par le PPRI de la Seine

PADD :

- revoir le graphisme pour une meilleure lecture des cartes

Plans de Zonage : Y apporter les modifications suivantes

- la voie d'eau doit être zonée
- le plan d'eau correspondant au chenal doit impérativement être interdit à tous les aménagements autres que ceux nécessaires aux missions de l'Établissement Public Voies navigables de France (VNF)
- revoir la légende sur l'ensemble des plans de zonage
- modifier le plan de zonage partie sud N° 2/4

Emplacements réservés

- préciser la destination de l'ER 4 de 910 m² située à l'intérieur du stade.

Précisions de rédaction :

M. le Préfet des Yvelines énumère diverses modifications de rédactions à prendre en compte avant approbation du PLU .

10 . Avis du Conseil Départemental :

- incohérence dans les superficies des zones ouvertes à l'urbanisation 4 ha dans le PADD et 5.41 dans l'évaluation environnementale.

Développement économique et commercial

- concernant le périmètre et l'évolution de la ZAC DES Portes de l'Île de France « mettre en évidence la réduction de surface et confirmer la volonté communale de préserver une parties des espaces agricoles au sud de la zone »

Préservation des espaces naturels :

modifier les schémas figurant au PADD qui prêtent à confusion notamment sur la conservation de la zone Agricole

- intégrer pour le secteur à Urbaniser de grands principes d'aménagement et de valorisation de la liaison verte dans le cadre de l'OAP 1

Développement des circulations douces :

Lever les confusions page 124 du rapport de présentation

Concernant les accès et voiries traversées et bordées par les RD 113 et 37 compléter le règlement par les dispositions suggérées par le conseil départemental

11. Avis de l'Autorité environnementale

Demande que les points suivants soient précisés :

- Préservation des sites Natura 2000 (3.1)
- préservation des continuités écologiques (3.2)
- préservation des zones humides (point 3.3)
- risques technologiques à proximité des canalisations de transport de gaz(3.4)
 - le PLU permet la réalisation d'un Assainissement individuel dans les zones urbaines UG ce qui est interdit selon l'avis d'un hydrogéologue (3.5)
- Installations classées (3.5) corriger l'incohérence

Concernant les observations orales reçues pendant mes permanences et inscrites dans le Registre d'enquête :

Il ressort de la synthèse des observations une forte contestation des habitants de la commune de Bennecourt concernant l'extension de l'activité de l'entreprise MRDPS pour le démantèlement des péniches . Cette activité , selon eux serait bruyante et porterait atteinte à l'environnement existant.

Le bâtiment abritant l'entreprise MDPRS semble exister depuis de nombreuses années. Le commissaire enquêteur demande à Monsieur le Maire de lui préciser à quelle date le permis de construire de la structure existante a été accordé.

Concernant la fermeture du chemin de halage : le commissaire enquêteur demande à Monsieur le Marie de lui préciser s'il lui paraît possible de convenir d'une convention avec la société MRDPS aux termes de laquelle celle-ci s'engagerait à ne pas obturer le chemin de Halage les samedi dimanches et jours fériés ce qui permettrait aux randonneurs et aux cyclistes d'emprunter ledit chemin pendant ces périodes.

Concernant l'avis de l'Association Yvelines Environnement :

Nous demandons à Monsieur le Maire de nous faire savoir s'il entend prendre en compte les demandes de l'Autorité Environnementale avant l'approbation du PLU et quelle réponse il entend apporter notamment au point 8 de l'avis de l'Association portant sur la lutte contre l'étalement urbain.

En application des dispositions de l'article R 123.18 du code de l'environnement, nous invitons Monsieur le Maire de FRENEUSE à produire, dans un délai de quinze jours, à compter de la remise du présent procès verbal, un mémoire en réponse aux questions et aux observations ci dessus consignées.

Nous informons Monsieur le Maire que son mémoire en réponse sera annexé au rapport d'enquête et qu'il est considéré comme un engagement de sa part au regard des réponses apportées.

Fait à Fontenay le Fleury le 6 Juin 2016
Le Commissaire Enquêteur

Roselyne LECOMTE

Le présent sera remis à Monsieur le Maire de Freneuse, en mains propres le jeudi 9 juin à 10 h.